



CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), M. Wilfried HERBERT (ayant donné pouvoir à David VOITON), M. Alexis GOUGEON (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <u>Date de la convocation</u> : 23 juin 2026
Délibération n°260629_10 Le 3 juillet 2026, Publiée, le 6 juillet 2026, Notifiée, le 6 juillet 2026.	RESSOURCES HUMAINES <i>Création d'un emploi non permanent supplémentaire compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2026 - Accueil périscolaire et de loisirs</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 1^{er} avril 2026 créant six emplois saisonniers d'animateur à l'accueil périscolaire et de loisirs à compter du 6 juillet 2026 pour une durée de 2 mois maximum. Elle informe le Conseil municipal que compte tenu des besoins du service, il convient de recruter un animateur supplémentaire.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** un emploi saisonnier d'animateur à temps complet pour une durée de 2 mois maximum pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité à l'accueil de loisirs sans hébergement, à compter du 6 juillet 2026, ouverts sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- **DIT** que son traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au BP 2026.

Secrétaire de séance
Florence DRAKE DEL CASTILLO

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260629-DCM260629_10-DE
Reçu le 03/07/2026

Le Maire,
Nadine YOU

